



Coopérations internationales entre villes : de l'échange à la coproduction de savoir-faire

« ... Quand je suis revenu, j'ai trouvé un tout autre pays, je l'ai du moins vu d'une façon nouvelle, c'est souvent ailleurs qu'on se trouve. »

Propos lus sur un mur d'une ville européenne

L'idée de ce numéro des *Cahiers du DSU* consacré aux coopérations internationales des communautés et collectivités locales n'a rien de conjoncturel même si la date de sa publication tombe après les résultats du référendum sur le traité constitutionnel européen qui manifestent d'une certaine manière un doute par rapport à l'ouverture sur le reste du monde.

De tout temps, les villes européennes ont accueilli des populations venant d'autres contrées, parfois, mais moins fréquemment en France, elles ont connu des départs de leurs populations vers d'autres territoires de la planète. Les villes se sont surtout inscrites dans le flux de circulation des idées, des biens et services, des capitaux mais cette relation des villes au monde n'a souvent été le fait que de certaines catégories minoritaires de la population.

Depuis quelques dizaines d'années, cette dimension internationale est devenue une préoccupation moins confidentielle. Les communes affichent leurs jumelages avec leurs partenaires européens ou mondiaux. Il ne s'agit plus seulement comme dans l'après-guerre de relations festives et réconciliatrices destinées à effacer les séquelles de douloureux conflits. À des élus, sous des noms de délégations variées, est confiée cette compétence dans le domaine des relations internationales. Parfois, dans les grandes collectivités, des services ont été chargés de ce domaine d'activités. Le jumelage est ainsi devenu coopération décentralisée ou relations internationales et des programmes structurés ont été mis en place.

Depuis la loi sur l'Administration territoriale de la République de 1992, les collectivités territoriales ont désormais une grande latitude pour entrer en relation avec leurs partenaires si bien que certains auteurs ont pu qualifier ces activités un peu pompeusement sans doute, de diplomatie communale. Relayées et appuyées par les conseils généraux et par les régions, les communes ont commencé à envisager des stratégies internationales. Le développement rapide des programmes européens lié à la mise en œuvre des Fonds structurels (FSE, FEDER notamment) a donné une impulsion décisive à cette dimension de l'activité des collectivités territoriales qui, en relation avec les entreprises, les associations et les organisations non gouvernementales, ont permis de concevoir leur insertion dans un espace plus

large que celui de leur immédiate quotidienneté.

Bien évidemment, les budgets consacrés à ces activités restent encore limités et parfois les élus, les professionnels, les responsables associatifs éprouvent quelques difficultés à faire valider cette dimension des activités par les assemblées élues et par l'opinion publique. Qui plus est, après deux ou trois décennies de restructuration des économies occidentales, de montée du chômage et de la précarité au sein des collectivités territoriales, de difficultés à équilibrer des budgets publics, se préoccuper de coopérer avec d'autres proches ou lointains n'apparaît pas comme une priorité première.

Et pourtant, n'y a-t-il pas là, dans l'exercice de cette compétence, notamment dans des moments de crise, une chance à saisir pour redonner du sens et une ambition à l'action publique. À l'heure où de grands défis semblent assaillir les sociétés européennes, à l'heure où les villes semblent être désignées pour gouverner les enjeux du développement durable en régulant les rapports contradictoires entre les logiques économiques, sociales et environnementales, plus que jamais il est nécessaire de modifier notre représentation dominante de la réalité et d'affronter les changements culturels que cette mutation appelle.

Coopérer au niveau international avec d'autres communautés locales, ce n'est pas simplement s'inscrire dans un marché mondialisé ou entrer dans des mécanismes de solidarité avec le reste du monde appauvri, c'est aussi comprendre quels sont les fondements de sa propre communauté car il en est de la coopération internationale comme des communautés étrangères présentes au sein des villes, ce sont des miroirs qui nous disent surtout et avant tout qui nous sommes.

Ce numéro des Cahiers se veut une simple contribution à un débat qui devrait s'ouvrir plus largement à l'ensemble de la société. En s'appuyant sur des témoignages d'acteurs de la coopération dans la région Rhône-Alpes, en France, en Europe et ailleurs dans le monde, il aborde trois facettes de la coopération internationale : ses enjeux, sa mise en œuvre et ses effets en retour sur les collectivités locales. Puisse-t-il contribuer à renouveler le regard que les communautés locales portent sur les autres et sur elles-mêmes au bénéfice d'une meilleure coopération internationale entre les peuples. ■

Claude JACQUIER